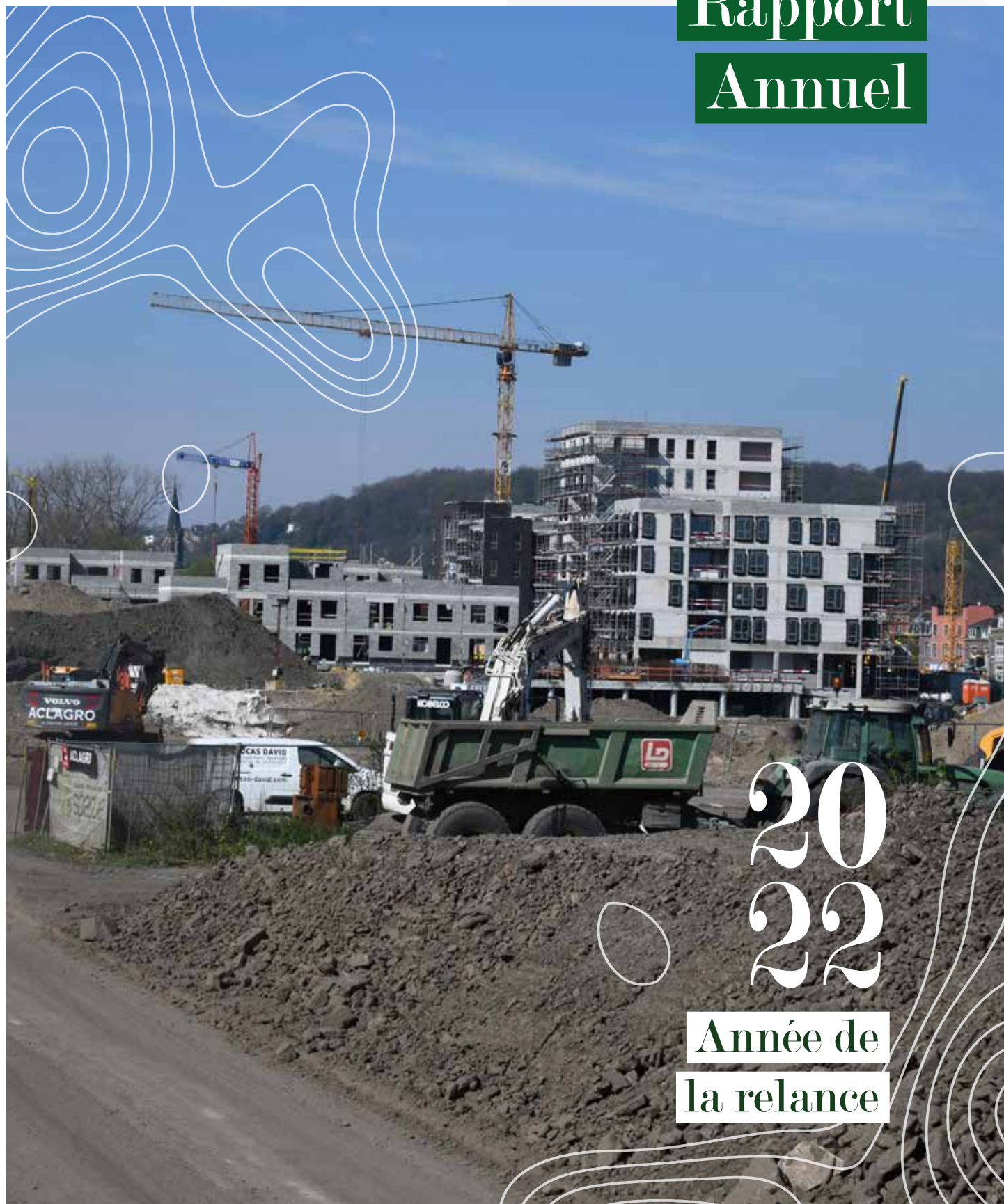


# Rapport Annuel



20  
22

Année de  
la relance

# Sommaire

Édito .....	5
<b>PARTIE 1</b>	
<b>La société SPAQUE .....</b>	<b>7</b>
La gouvernance .....	8
Le rapport de rémunération 2021 .....	11
<b>PARTIE 2</b>	
<b>Nouveaux financements .....</b>	<b>17</b>
Le Plan de relance de la Wallonie : 4 nouvelles missions pour la SPAQUE .....	18
Projet 121 .....	19
Projet 122 .....	20
Projet 143 .....	22
Projet 219 .....	24
Fonds européen FEDER Cap sur la programmation 2021-2027 .....	26
<b>PARTIE 3</b>	
<b>Inondations de juillet 2021 .....</b>	<b>29</b>
Inondations de juillet 2021 : le bilan .....	30
Gestion des pollutions diffuses en hydrocarbures : des résultats rassurants .....	31
Gestion des surcoûts .....	31
150.000 tonnes de terres charriées, 150.000 tonnes de matériaux d'atterrissement .....	32
<b>PARTIE 4</b>	
<b>Les activités 2022 .....</b>	<b>35</b>
Focus sur la gestion des eaux et le projet CASPER .....	36
Chantiers 2022 .....	38
Recherche et développement .....	41
<b>PARTIE 5</b>	
<b>Comptes et documents officiels .....</b>	<b>43</b>
2022 en chiffres .....	44
Les partenariats .....	47
Les comptes annuels .....	48
Le bilan social .....	53
Le rapport de gestion .....	57
Les certifications .....	64





**Garocentre Magnapark à La Louvière**  
La réhabilitation de ce site de 40 ha s'est achevée en 2022. La zone d'activité économique prévue par l'IDEA est aujourd'hui en construction.

## Édito

Les années passent et une fois encore, l'année écoulée a été bien remplie et prolifique. Les missions d'hier ont été remplies et la SPAQUE regarde désormais vers demain. Assurément, 2022 est l'année de la relance.

« Relance » parce qu'après deux années chamboulées, d'abord par la crise du Covid-19 et ensuite par les inondations, nous avons toutes et tous, au sein de la SPAQUE comme ailleurs, renoué avec un quotidien plus serein. Si la SPAQUE a encore, tout au long de 2022, réalisé un travail de reconstruction colossal, notamment avec la prise en charge de 150.000 tonnes de terres charriées et de 150.000 tonnes de matériaux d'atterrissement issus des rivières, elle a su trouver son rythme de croisière en englobant cette mission dans son travail quotidien.

« Relance » parce qu'en 2022, la SPAQUE a préparé l'avenir en se montrant force de propositions dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie (PRW). En 2021, une première mission lui avait déjà été confiée avec la réhabilitation de 7 décharges prioritaires (projet 122). Trois missions supplémentaires sont venues s'y ajouter. La première concerne le développement de centres de regroupement de terres excavées (projet 121), pour laquelle la SPAQUE collabore étroitement avec le SPW. La seconde consiste à assainir 15 nouvelles friches industrielles mais

aussi de constituer une réserve stratégique de terrains (projet 143). La troisième, enfin, vise à soutenir les projets présentés par les neuf villes wallonnes de plus de 50.000 habitants dans le cadre des thématiques urbaines visées par la Déclaration de politique régionale (projet 219). Un premier projet de collaboration a ainsi vu le jour en 2022 avec la Ville de Namur, où un ancien chancre se muera prochainement en un parc verdoyant de 7.100 m<sup>2</sup>.

Son avenir, la SPAQUE l'a également préparé en rendant au Gouvernement wallon une nouvelle proposition de sites à réhabiliter dans le cadre de la programmation FEDER 2021-2027. Nous ne résistons pas à vous communiquer cette bonne nouvelle, tombée début 2023 : dans le domaine de la dépollution des friches, 35 projets ont été retenus dont 34 seront menés par la SPAQUE.

La reconversion des anciennes friches est aujourd'hui essentielle au développement de la Wallonie et à la préservation de notre environnement. Grâce à son expérience et à son efficacité, la SPAQUE se voit une fois de plus accorder la confiance de la Wallonie pour les années à venir. C'est donc avec le plus grand enthousiasme que nous relançons la machine et que nous nous plongeons dans ces nouvelles missions. L'année 2023 sera certainement celle des concrétisations.

Valérie SARETTO  
**Présidente**

Isabelle JEURISSEN  
**Vice-présidente**





## Partie 1

### La société SPAQUE

#### **Vieille Montagne à Grâce-Hollogne**

Les travaux de réhabilitation se poursuivent. Fin 2022, une zone supplémentaire a été déboisée afin de permettre la réalisation d'une dernière étape d'assainissement en 2023.



# La société SPAQUE

Au service de la Wallonie, de son environnement, de son économie et de la gestion de son territoire, la SPAQUE est un opérateur multi-tâche spécialisé dans l'assainissement des sols pollués.

Les quelque 80 collaboratrices et collaborateurs de la SPAQUE sont répartis dans les trois grands départements formant l'entreprise : la Stratégie opérationnelle, les Opérations et les Fonctions de support.

> POUR CONSULTER  
NOS ORGANIGRAMMES :



## La Gouvernance

Au regard des recommandations émises par l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Union européenne, l'État belge, ainsi que dans le Code belge de gouvernance d'entreprise, la SPAQUE a adopté, en juillet 2016, une Charte de gouvernance modifiée en septembre 2018 suite au changement de statuts.

La SPAQUE est soumise à une obligation de large information et de compte-rendu de ses activités au public en général. Elle est soumise aux décrets du 12 février 2004 relatifs aux administrateurs publics et au contrat de gestion, et aux obligations d'information.

**Les principaux outils du modèle de gouvernance de la SPAQUE sont les suivants :**

- Un Conseil d'administration qui définit la politique et la stratégie générales, et supervise la gestion opérationnelle.
- Un Bureau exécutif composé du Président et du Vice-Président. Le Directeur général et les Directeurs participent au Bureau exécutif en qualité d'invité.

- Un Comité d'audit notamment chargé des missions suivantes :
  - > le suivi de la préparation du budget de la société ;
  - > le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
  - > le suivi du contrôle interne et de gestion des risques de la société ;
  - > l'examen préalable des comptes annuels ;
  - > le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés.
- Un Comité de rémunération notamment chargé des missions suivantes :
  - > formuler des propositions sur la politique de rémunération des administrateurs, du Directeur général, des membres du Comité de direction et des mandataires et éventuels chargés de mission et préparer un rapport de rémunération qui sera inséré par le Conseil d'administration dans une déclaration de gouvernance ;
  - > examiner et formuler des propositions sur la politique globale de gestion des ressources humaines ;
  - > examiner l'ensemble des frais exposés par les membres du Comité de direction.
- Un Comité de direction au sein duquel le Directeur général assure la gestion journalière de l'entreprise et est appuyé par les directeurs de départements. Il encadre et prépare le travail du Conseil d'administration.

- Un Comité d'orientation composé de représentants des organisations syndicales.

Dans le cadre de la bonne gouvernance, une structure organisationnelle a été mise en place reposant sur trois directions : Support, Opérationnel et Stratégie. Chacun des directeurs de ces directions est membre du Comité de direction aux côtés du Directeur général.

Depuis 2020, un Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) est mis en place ainsi qu'une délégation syndicale.

Par ailleurs, la SPAQUE remplit ses obligations d'information notamment via la diffusion d'un Rapport d'évaluation annuel, d'un Rapport d'activités annuel, la mise à jour quotidienne d'un site web, une présence sur les réseaux sociaux, la diffusion d'une newsletter, des communiqués de presse et la publication de nombreux documents sur ses activités et réalisations.

> PLUS D'INFORMATIONS  
SUR LA GOUVERNANCE DE  
LA SPAQUE ET SUR NOTRE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION :





# Le rapport de rémunération 2022



## RAPPORT DE REMUNERATION 2022

### A. Informations relatives aux administrateurs publics

#### 1. Informations relatives aux mandats et rémunérations

##### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres	Titre	Date de désignation	Fin du mandat	Rémunération brute annuelle	Présences
SARETTO Valérie	Présidente	13/07/2018	AGO 2023	26 772,00 €	9/10
JEURISSEN Isabelle	Vice-Présidente	01/01/2019	AGO 2023	0,00 €	10/10
CHARLIER Véronique	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	1 500,00 €	10/10
DEMARET Géraldine	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	1 350,00 €	9/10
POURTOIS Maxime	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	1 200,00 €	8/10
ZECCHINI Laurent	Administrateur	13/07/2018	20/12/2022 (démission)	1 200,00 €	8/10
SERUSIAUX Emmanuel	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	900,00 €	6/10
URBAIN Vincent	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	0,00 €	7/10
VANBOCKESTAL Marie-Kristine	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	0,00 €	9/10

#### COMMENTAIRE :

En 2022 :

- ⇒ Dix séances du Conseil d'administration ont été organisées et tenues de manière mixte (en présentiel et vidéo-conférence).
- ⇒ Une procédure de vote électronique a été organisée en février 2022. Aucune réunion n'ayant été tenue à cette occasion, cette séance n'a pas généré de jeton de présence.
- ⇒ Par courrier du 20 décembre 2022 adressé à Madame la Ministre Céline TELLIER, Monsieur Laurent ZECCHINI, administrateur, a remis sa démission, avec effet à la date du courrier.

#### Charleroi District Créatif

La SPAQUE a poursuivi la gestion des déblais issus des travaux de terrassement.  
Au total, 61.724,08 tonnes de matériaux ont été prises en charge pour les deux sites Verrerie de l'Ancre et Place du Manège.



## COMITE D'AUDIT

Membres	Titre	Date de désignation	Fin du mandat	Rémunération brute annuelle	Présences
DEMARET Géraldine	Présidente	19/10/2018	AGO 2023	450,00 €	5/5
URBAIN Vincent	Membre	19/10/2018	AGO 2023	0 €	5/5

COMMENTAIRE :

En 2022, cinq séances du Comité d'audit ont été tenues, les 16 mars, 29 avril, 13 juillet, 10 novembre et 16 décembre.

Les cinq réunions ont été organisées en vidéo-conférence.

## COMITE DE REMUNERATION

Membres	Titre	Date de désignation	Fin du mandat	Rémunération brute annuelle	Présences
CHARLIER Véronique	Présidente	19/10/2018	AGO 2023	N-A	4/4
VANBOCKESTAL Marie-Kristine	Membre	19/10/2018	AGO 2023	N-A	4/4
SERUSIAUX Emmanuel	Membre	19/10/2018	AGO 2023	N-A	4/4

COMMENTAIRE :

En 2022, quatre séances du Comité de rémunération ont été tenues, les 24 février, 15 mars, 16 septembre et 16 décembre.

Trois réunions ont été organisées en vidéo-conférence et une en présentiel.

**2. Règles générales relatives à la rémunération des administrateurs publics**

Le Conseil d'Administration a été désigné le 13 juillet 2018 et installé le 19 juillet 2018. Il a décidé de maintenir inchangée la politique de rémunération des Président, Vice-Président et administrateurs, à savoir un traitement mensuel brut de 2.231€ pour la Présidente et de 1.487€ pour la Vice-présidente (montants au 31 décembre 2019, non indexés depuis plusieurs années) et un jeton de présence de 150 € brut par séance pour les administrateurs.



Conformément aux prescriptions du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, Madame Isabelle JEURISSEN ne perçoit pas de traitement mensuel et Madame Marie-Kristine VANBOCKESTAL et Monsieur Vincent URBAIN ne perçoivent pas de jetons de présence.

**3. Informations relatives aux mandats dérivés**

Nom et prénom	Liste des mandats dérivés	Rémunération annuelle brute	Rémunération reversée à l'organisme
SARETTO Valérie	GEPART	0 €	N-A
JEURISSEN Isabelle	GEPART	0 €	N-A

COMMENTAIRE :

Madame Valérie SARETTO et Madame Isabelle JEURISSEN ont été nommées administratrices de la S.A. GEPART, filiale à 100% de la S.A. SPAQUE, le 24 mai 2019. Leur mandat, venu à échéance en 2022, a été renouvelé pour une durée de cinq ans par l'assemblée générale ordinaire de la S.A. GEPART qui s'est tenue le 20 mai 2022.

Lors du Conseil d'administration de la S.A. GEPART du 21 juin 2019, Madame Valérie SARETTO a été désignée Présidente et Madame Isabelle JEURISSEN Vice-Présidente.

**4. Informations relatives à la répartition des genres**

Conseil d'Administration : 13/07/2018 – AGO 2023

	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion	5	4	9
- Dont administrateurs publics	5	4	9
- Dont administrateurs non publics	0	0	0





## B. Informations relatives aux gestionnaires

### 1. Informations relatives à la relation de travail

Nom et prénom	Titre	Nature de la relation de travail	Si contrat : - Type de contrat - Date de signature - Date d'entrée en fonction
ROBE Jean-François	Directeur général	Mandat	Désignation par le Gouvernement le 14.02.2019 – Entrée en fonction le 01.05.2019

### 2. Informations relatives à la rémunération

2021	Jean-François ROBE
Rémunération annuelle brute de base, y compris ONSS	N-A
Plan de pension complémentaire (vie, décès)	N-A
Autres composantes de la rémunération	N-A
TOTAL Rémunération brute annuelle, y compris ONSS	N-A

#### COMMENTAIRE :

Le 14 février 2019, en application de l'article 39quindecies du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets et de l'article 20 des statuts de la S.A. SPAQuE, Monsieur Jean-François ROBE a été nommé Directeur général de la S.A. SPAQuE par le Gouvernement wallon, au titre de membre du Comité de direction de la S.A. SOGÉPA.

Il est entré en fonction le 1<sup>er</sup> mai 2019.

Le 28 mai 2019, le Comité de direction de la S.A. SPAQuE a délégué la gestion journalière de l'entreprise à Monsieur Jean-François ROBE, Directeur général, qui en est dès lors le seul gestionnaire.

Le mandat de gestionnaire de Monsieur Jean-François ROBE n'est pas rémunéré. Néanmoins, Monsieur Jean-François ROBE étant membre du Comité de direction de la S.A. SOGÉPA, il perçoit pour cette fonction une rémunération à charge de la SA SOGÉPA, qui est reprise dans le rapport de rémunération produit par cette dernière.



### 3. Informations relatives aux mandats dérivés

Nom et prénom	Liste des mandats dérivés	Rémunération annuelle brute	Rémunération reversée à l'organisme
ROBE Jean-François	GEPART	0 €	N-A
ROBE Jean-François	TRIAGE-LAVOIR DU CENTRE	0 €	N-A

#### COMMENTAIRE :

Monsieur Jean-François ROBE a été nommé administrateur de la S.A. Triage-Lavoir du Centre en date du 11 avril 2019 et administrateur de la S.A. GEPART le 29 avril 2019.

## C. Informations relatives aux commissaires du Gouvernement

### 1. Informations relatives à la rémunération

Nom et prénom	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
GRANVILLE Olivier	10/10/2019	N-A	1 500,00 €
VIAL Coralie	04/11/2019	N-A	1 200,00 €

### 2. Informations relatives à la participation aux réunions

Nom et prénom	Organe de gestion	Autre organe décisionnel	Autre organe préparatoire
GRANVILLE Olivier	10/10	N-A	N-A
VIAL Coralie	8/10	N-A	N-A





## Partie 2 Nouveaux financements

**Produits chimiques d'Auvelais à Sambreville**  
Ce site de 5,32 hectares est désormais assaini. Les travaux permettront la construction d'une halte fluviale et le développement d'une zone d'activité économique destinée aux PME et aux commerces.





## Le Plan de relance de la Wallonie : 4 nouvelles missions pour la SPAQUE

Nous l'évoquions au début de ce rapport, 2022 est une année charnière pour l'avenir de la SPAQUE. Durant de nombreux mois, nos collaborateurs n'ont pas ménagé leurs efforts pour proposer au Gouvernement wallon, dans le cadre du Plan de relance, divers projets, sites et décharges pour lesquels des travaux de réhabilitation devaient être envisagés.

La SPAQUE s'est ainsi vu accorder de nouvelles missions, au travers quatre mesures essentielles du Plan de relance (PRW) :

- PRW Projet 121 : Développer des centres temporaires de regroupement de terres excavées
- PRW Projet 122 : Accélérer la réhabilitation des décharges les plus problématiques
- PRW Projet 143 : Assainir les friches industrielles et constituer une réserve stratégique de terrains dans le cadre de la reconversion des friches industrielles

- PRW Projet 219 : Soutenir, via un mécanisme de droit de tirage, les projets présentés par les neuf villes wallonnes de plus de 50.000 habitants, dans le cadre des thématiques urbaines visées par la Déclaration de politique régionale

Ainsi, dans le cadre du PRW 122, la réhabilitation de 7 décharges prioritaires a été confiée à la SPAQUE. Dans le cadre du PRW 143, ce ne sont pas moins de 15 anciennes friches qui feront l'objet de travaux d'assainissement. Enfin, concernant le PRW 219, un premier projet de collaboration, avec la Ville de Namur, est déjà en route.

PROJET	ENVELOPPE BUDGÉTAIRE
PRW 121	3.000.000€
PRW 122	16.050.000€
PRW 143	40.000.000€

## Projet 121

### Développer des centres de regroupement de terres excavées

*Le projet 121 du PRW consiste à favoriser le développement de centres de regroupement et de sites de stockage temporaires de terres excavées par le biais de subventions, afin de limiter les coûts de gestion des terres excavées pour les pouvoirs locaux et les maîtres d'ouvrage privés.*

Ce projet s'est ainsi déroulé en plusieurs étapes. Durant l'été 2022, le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (ARNE) a lancé une enquête sur l'opportunité de création de centres de regroupement de terres excavées auprès des pouvoirs locaux, des inter-

communales et des provinces. Les informations récoltées dans le cadre de cette enquête ont ensuite été communiquées à la SPAQUE.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2022, le Gouvernement wallon a approuvé la mission déléguée lui demandant d'identifier, sur base des informations récoltées par le SPW, les localisations les plus indiquées pour l'établissement de ces centres.

### L'œil de l'expert



**Philippe SCAUFLAIRE**  
Développement des activités & BDES

#### Qu'est-ce que le Projet 121 du Plan de relance ?

*Il s'agit de la mise en œuvre d'un arrêté gouvernemental traduisant la volonté d'assurer la traçabilité des terres excavées afin d'éviter l'éparpillement non contrôlé des terres polluées et d'éviter ainsi que, par exemple, celles-ci ne soient déversées sur des aménagements destinés à de l'habitat. Cette traçabilité s'accompagne inévitablement d'une logistique de prélèvement et d'analyse, et d'un délai d'échange documentaire avant de pouvoir orienter les terres vers un endroit de versage (ou site récepteur). D'un point de vue logistique de chantier, cette rupture de charge vient inévitablement s'ajouter à la gestion habituelle des chantiers. Afin de permettre à de nombreux petits chantiers de pouvoir évacuer leurs terres sans délai, l'idée d'analyser l'opportunité de la création de sites de stockage temporaire a été soulevée. Le PRW vise à analyser cette opportunité de création de centres de stockage afin de fluidifier l'exécution sur chantier et de procéder sur ces sites à l'exécution des procédures en lien avec la traçabilité des terres.*

#### Quel a été le rôle de la SPAQUE dans ce projet ?

*Le rôle de la SPAQUE a été d'analyser les réponses d'une vaste enquête menée par le SPW auprès*

*des communes, intercommunales, organismes, etc. concernant leurs besoins en matière de sites de stockage temporaire et des éventuels terrains disponibles pour les mettre en œuvre. En parallèle, la SPAQUE a analysé de manière globale, en collaboration avec Walterre, l'état des capacités d'accueil sur les sites récepteurs actuels. Les résultats de ces deux analyses ont permis de proposer des pistes d'amélioration de la situation actuellement analysées avec le cabinet de la ministre Tellier.*

#### Quels sont les atouts de la SPAQUE dans le domaine de la gestion des terres excavées ? Pourquoi faire appel à elle dans ce domaine ?

*La SPAQUE connaît très bien le domaine de la gestion des terres polluées, elle soutient l'intérêt d'assurer leur traçabilité et, enfin, elle présente l'avantage d'être un opérateur neutre d'un point de vue économique et d'envergure régionale. En tant que société spécialisée à disposition du Gouvernement wallon, et comme elle en a fait preuve par le passé dans le cadre de la gestion des déchets de construction, la SPAQUE est un outil d'accompagnement à la mise en œuvre de nouvelles politiques en matière environnementale.*



# Projet 122

## Accélérer la réhabilitation des décharges les plus problématiques

L'augmentation des volumes de déchets a conduit à la saturation des petits dépôts et à l'orientation de ces flux de déchets vers des zones d'accueil de plus grandes capacités, causant diverses pollutions tant aux eaux souterraines qu'au travers de la production de biogaz. Sept sites apparaissent particulièrement préoccupants du fait de leur problématique « biogaz » ou de leur impact sur les eaux souterraines, voire les eaux de surface. Ce projet vise à répondre aux impératifs de gestion des risques sur ces sites tout en saisissant l'opportunité pour valoriser ces espaces de façon à générer une plus-value à la fois environnementale, économique et sociale.<sup>1</sup>

Dans notre rapport annuel 2021, nous évoquions déjà les prémices du projet 122 de Plan de relance. En 2022, la SPAQUE a entamé la concrétisation de ce projet en lançant les premiers travaux de déboisement et d'études sur certaines des décharges concernées.

Ainsi, sur la décharge de Limoy à Namur, des études géophysiques ont été menées en février 2022. Non-intrusives, ces études ont pour objectif de déceler, via l'envoi d'ondes électromagnétiques dans le sol, la présence de déchets, de les localiser et d'estimer leur volume, sans provoquer de nuisance pour le voisinage. Un cahier spécial des charges concernant les travaux de réhabilitation a également été publié en fin d'année.

Sur la décharge du Chêne à l'Image à Châtelet, un déboisement a été réalisé au mois de juin 2022. Celui-ci a été pensé afin de ne pas impacter l'hibernage des chauves-souris ayant élu



domicile dans les environs du site. Ce déboisement a ensuite permis la réalisation d'études géophysiques au mois d'août.

Sur la décharge d'Ormont à Tournai, une réunion destinée aux riverains du site a été organisée fin novembre afin de les informer des futurs travaux de déboisement préparatoires à la réhabilitation de la décharge. En effet, cette décharge présente la particularité d'être encerclée par de nombreuses habitations. Il était donc primordial d'établir, avant toute action, un contact rassurant avec l'ensemble du voisinage. Cette initiative a été réalisée en étroite collaboration avec la Ville de Tournai.

Enfin, des travaux de déboisement ont également été réalisés en décembre sur la décharge du Marais, à Boussu, afin de permettre là aussi des études géophysiques.



<sup>1</sup> Extrait du Plan de relance de la Wallonie

### Interview



Pour le cabinet du Bourgmestre de Châtelet,

**Maxime Stevenne**  
Chargé de communication  
à la Ville de Châtelet

**Voici plusieurs années maintenant que la SPAQUE surveille de près l'ancienne décharge du Chêne à l'Image de Châtelet. Aujourd'hui, elle s'apprête à la réhabiliter. Êtes-vous satisfait de cette collaboration ?**

Nous sommes extrêmement satisfaits que la SPAQUE ait pris à bras le corps la problématique des réhabilitations des anciennes décharges telles que celle du Chêne à l'Image, qui présente de sérieux risques pour la population. Les volontés des deux parties (SPAQUE et autorités communales) étant identiques, la collaboration se veut fructueuse, les acteurs mettant tout en œuvre pour clôturer le chantier dans les plus brefs délais, et ce malgré les difficultés rencontrées (retard, accès difficile, etc.). Les autorités saluent par ailleurs les différentes initiatives visant à limiter l'impact sur les riverains, qui seront informés à plusieurs reprises et via différents canaux dans les prochaines semaines.

**Quelle fût votre réaction lorsque vous avez été informé du feu vert émis par le Gouvernement wallon pour la réhabilitation de la décharge ?**

Les autorités communales avaient conscience que tous les dossiers ne pouvaient être traités rapidement et le fait que celui du Chêne à l'Image ait été considéré comme prioritaire a été accueilli avec beaucoup de satisfaction. La menace pour l'environnement mais aussi pour la sécurité et la santé publique est réelle et cette réhabilitation figurait dès lors parmi les priorités des autorités.

**Cette ancienne décharge se trouve en pleine forêt. En quoi sa réhabilitation constitue-t-elle un atout pour la Ville et ses concitoyens ?**

Le Bois de Châtelet est un lieu fréquenté par les promeneurs, les joggeurs ou encore les cavaliers. Il s'agit d'un des poumons verts de la région et il était dès lors extrêmement important d'intervenir. Ces travaux vont permettre non seulement d'accroître la sécurité de tous mais aussi d'envisager de nouvelles initiatives telles que des promenades balisées et bien d'autres choses, lesquelles n'auraient pas été possibles sans cette réhabilitation.

**La SPAQUE a également assaini d'autres sites, friches industrielles cette fois, sur le territoire de Châtelet. Selon vous, la SPAQUE est-elle un acteur incontournable dans le domaine de la gestion des sols pollués ?**

L'aide de la SPAQUE a en effet été indispensable pour l'avancée de différents dossiers tels que celui de l'ancienne Usine à gaz, les ateliers de la Biesme ou encore le site de la Blanchisserie. La dépollution de ces différentes friches industrielles est une étape essentielle à la poursuite des projets en cours.



# Projet 143

## Constituer une réserve stratégique de terrains dans le cadre de la reconversion des friches industrielles

L'objectif est de disposer d'une réserve foncière assainie et prééquipée, afin de pouvoir répondre aux besoins régionaux en matière d'aménagement du territoire en vue de relocalisations industrielles. Le projet permettra de réhabiliter et d'assainir des terrains industriels en friche ainsi que des sites à réaménager (SAR) urbains et de réduire la consommation des terres non artificialisées, en droite ligne avec la stratégie wallonne de maîtrise de l'artificialisation des sols, découlant



elle-même de la stratégie européenne "no net land take by 2050", tout en réduisant les risques environnementaux et en matière de santé publique.<sup>1</sup>

Afin de constituer cette liste de terrains stratégiques, le Gouvernement wallon a confié début 2022 une mission-déléguée à la SPAQUE afin de lancer un appel à projets en vue de la réhabilitation de sites pollués. La décision prévoyait notamment qu'à la suite de l'appel à projets, une liste des sites donnant droit à des moyens serait constituée. Dans un souci d'équilibre territorial, cet appel à projets concernait les entités de moins de 50.000 habitants.

Un formulaire de participation a dès lors été mis en ligne. À terme, 31 dossiers ont été reçus et présentés par la SPAQUE à un jury de 6 personnes issues du Service public de Wallonie, de la Conférence permanente du Développement territorial (CPDT), de l'Union wallonne des Entreprises (UWE) et de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UCVW). Ce jury a retenu 15 projets, soit 42,85 hectares, pour un montant total de 36,1 millions d'euros. Le solde de l'enveloppe consacrée à cette mesure (soit 1,3 million €) est notamment destiné à couvrir les éventuels imprévus inhérents à la spécificité de la dépollution des sols.

Le jury a également proposé une liste de réserve qui pourra être activée en fonction de l'évolution du solde éventuel de l'enveloppe selon la réalisation des différents assainissements.

Cette décision rejoint l'objectif de 100 hectares réhabilités par an pour y redévelopper de l'activité économique et de l'emploi, voulu par le Gouvernement wallon.



Samuël Saelens

Directeur Pôle compétences - Expert aménagement du territoire et mobilité - Union wallonne des Entreprises (UWE)

### Interview



**En 2022, dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie, vous faisiez partie du jury de sélection des sites bénéficiant d'un financement pour leur reconversion. Au total, 15 sites ont été retenus sur les 31 dossiers présentés par la SPAQUE. Quel fût le critère déterminant dans le choix des sites ?**

Le critère déterminant fût celui de l'affectation future du site. Le jury a marqué un intérêt fort pour les projets dont l'affectation future était principalement économique. Vous vous doutez qu'en tant que représentant de l'Union wallonne des Entreprises, je ne pouvais que contribuer à cette orientation. Il nous semblait qu'elle correspondait pleinement à l'esprit du projet mais aussi aux besoins de notre région.

**En quoi le Plan de relance – Projet 143 est-il essentiel pour la Wallonie ?**

La Wallonie a besoin de plus d'entreprises, de plus d'industrie. Elle a besoin de consacrer davantage d'espace à ces fonctions essentielles pour son devenir. L'UWE estime par exemple que la Wallonie doit viser 20 % de part industrielle dans son PIB

(nous sommes aujourd'hui à 12,3 %). La Wallonie doit en même temps être attentive au bon usage de son territoire. La réhabilitation des friches au profit de l'activité économique et industrielle permet de combiner les objectifs d'augmentation de création de valeur économique et d'emploi privé, de bon usage du territoire et d'amélioration de notre cadre de vie et de notre attractivité.

**La SPAQUE a été désignée pour la réhabilitation des 15 sites sélectionnés. Selon vous, est-elle aujourd'hui incontournable dans le domaine de la gestion des sols pollués en Wallonie? Pour quelles raisons ?**

L'enjeu des friches est un enjeu majeur pour la Wallonie, nous l'avons dit. La SPAQUE a un rôle clé à jouer dans ce processus. Elle est un ensemble qui assure un rôle d'identification, de montage de dossier et de réhabilitation de sites. Elle est un des piliers de l'écosystème public et privé qui se mobilise autour de ces sites. L'UWE plaide pour une réflexion puis une approche structurée, long terme et multi-acteurs relative aux friches. La SPAQUE y jouerait un rôle central, bien entendu.

<sup>1</sup> Extrait du Plan de relance de la Wallonie



# Projet 219

**Soutenir, via un mécanisme de droit de tirage, les projets présentés par les neuf villes wallonnes de plus de 50.000 habitants, dans le cadre des thématiques urbaines visées par la DPR**

En sa séance du 1<sup>er</sup> avril 2021, le Gouvernement wallon a approuvé le cadre général d'une véritable politique intégrée de la Ville en procédant au lancement d'une opération, transversale et pluriannuelle, visant à soutenir largement cette nouvelle politique dans le cadre d'un mécanisme de droit de tirage. Celui-ci est conditionné à la validation préalable par le Gouvernement d'un plan d'action qui sera proposé par chacune des villes wallonnes de plus de 50 000 habitants. Sur la base de ce droit de tirage, dont les montants ont été fixés au prorata du nombre d'habitants, chaque ville concernée pourra disposer des moyens nécessaires pour mettre en œuvre, sur une période de quatre ans, son plan d'action.

Ce projet vise à concentrer, dans le cadre d'un mécanisme simple de droit de tirage, des moyens nouveaux importants sur des projets qui intègrent des thématiques urbaines, telles que la rénovation énergétique par quartier, le logement, la mobilité, la cohésion sociale, la végétalisation, la dynamisation commerciale des centres, la réhabilitation des

friches industrielles et, globalement, le cadre de vie des habitants et des usagers des villes<sup>1</sup>.

Une première convention de collaboration a ainsi vu le jour en 2022 avec la Ville de Namur. Celle-ci souhaite en effet développer un parc de 7.100 m<sup>2</sup> en place et lieu de l'ancienne école Albert Jacquard, située en plein centre-ville. La SPAQUE se chargera ainsi, dès 2023, de la déconstruction sélective des bâtiments. Elle procédera ensuite à l'assainissement des sols pollués en métaux lourds (plomb).

Une fois l'intervention de la SPAQUE terminée, la Ville de Namur, propriétaire et maître d'ouvrage, entreprendra l'aménagement du nouveau parc des Dames blanches où seront plantés pas moins de 66 arbres, 2.450 arbustes, 6.550 vivaces ainsi que 86 m<sup>2</sup> de prairies fleuries et bulbes. Une zone humide, des fontaines, des chemins piétons et PMR, une plaine de jeux, etc. sont également prévus.



<sup>1</sup> Extrait du Plan de relance de la Wallonie

## L'œil de l'expert



**En quoi le Projet 219 du Plan de relance de la Wallonie fait-il partie des missions de la SPAQUE ?**

Aujourd'hui, on parle beaucoup de la densification des grandes villes et, du coup, de la politique du « stop béton ». Pour faire face à cela, il faut « reconstruire la ville sur la ville », ce à quoi la SPAQUE participe activement à travers le Plan de relance.

**Dans ce cadre, quel est le rôle de la SPAQUE ?**

Le rôle de la SPAQUE est d'accompagner les grandes villes tout au long du processus de réhabilitation, c'est-à-dire à la fois dans la réalisation des études combinées (par exemple, les investigations de sols), dans l'élaboration du projet d'assainissement, dans la désignation d'un expert externe, dans la réalisation des travaux de réhabilitation et, enfin, dans l'étude finale. La SPAQUE joue ici le rôle de conseiller, accompagnateur et facilitateur.

**Concrètement, en quoi consiste cet accompagnement ?**

Dans le cadre du projet 219, la SPAQUE établit une convention public-public avec la ville concernée. Dans celle-ci sont précisés les devoirs de chaque partie (par exemple la mise à disposition des terrains, l'accès aux différentes informations nécessaires, etc.). Puis, plus concrètement,

**Pierre Bricteux**  
Service Analyse de projets  
de revalorisation

la SPAQUE préfinance, vérifie si les travaux sont correctement réalisés, analyse les factures puis se fait rembourser.

C'est donc un véritable service supplémentaire que la SPAQUE propose, afin d'assurer à la ville concernée, grâce à son expertise, que les travaux commandés soient correctement réalisés, en tenant compte du futur projet d'aménagement et, surtout, en respectant les délais (dans le cadre de la PIV, les plannings sont très serrés, les travaux doivent impérativement être finalisés pour septembre 2026).

**Un premier projet est en cours avec la Ville de Namur. D'autres projets sont-ils sur les rails ?**

En plus du parc des Dames blanches, un deuxième site namurois est concerné : la friche ACINA, dont la réhabilitation permettra une extension des infrastructures du CPAS. À la Louvière, une convention vient d'être signée pour la réhabilitation du Bocage, où de l'habitat est prévu. Enfin, citons le site Bas-Rhieux à Liège, dont la convention est en cours d'approbation au sein des deux parties. Le projet prévoit le développement d'habitat et de parcs et places publics.



# Fonds européen FEDER

## Cap sur la programmation

### 2021-2027

Les programmations européennes FEDER font l'objet d'une attention particulière au sein de la SPAQUE puisque depuis près de 20 ans, plusieurs dizaines de projets proposés dans le domaine de la dépollution de friches auprès du Gouvernement wallon ont été validés et ont abouti à une réhabilitation.

#### Qu'est-ce que le FEDER ?

Dans le cadre de sa politique de cohésion, l'Union européenne (UE) tente de corriger les déséquilibres entre les régions d'Europe et de renforcer la cohésion économique et sociale. Le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds social européen (FSE) sont deux leviers financiers de la politique de cohésion de l'UE. Ils permettent de financer de nombreux projets en Europe, et notamment en Wallonie. Les projets retenus font l'objet d'un cofinancement, c'est-à-dire d'un financement de l'UE, de la Wallonie et des opérateurs sélectionnés. Dans le cadre de la nouvelle programmation 2021-2027, un total de 2,7 milliards d'euros seront investis pour une croissance intelligente, durable et inclusive de notre territoire.



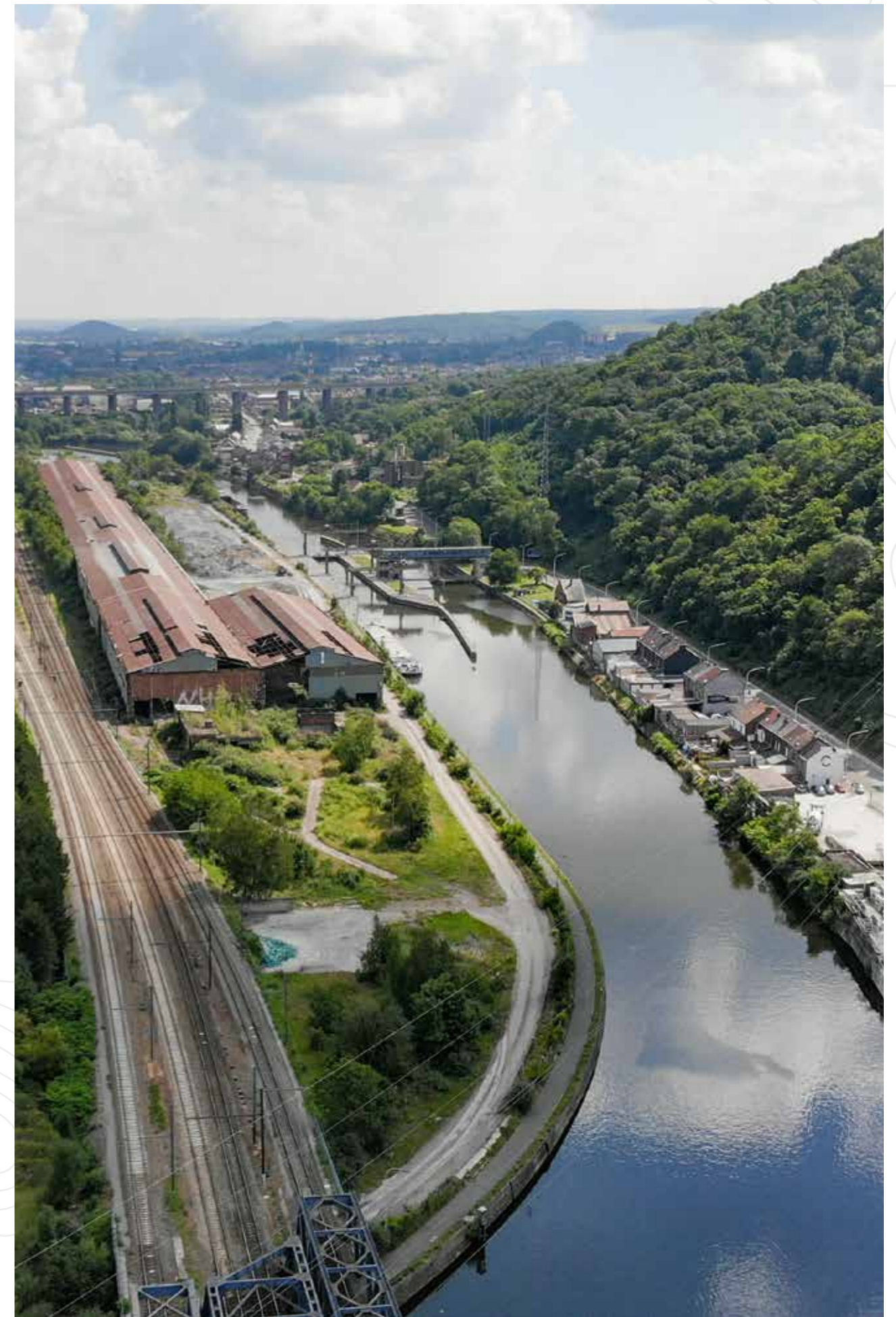
#### 34 sites confiés à la SPAQUE

La reconversion des anciennes friches comme vecteur de développement et de préservation de notre environnement est aujourd'hui essentielle, incontournable. Ainsi, en 2022, alors que la programmation 2014-2021 touchait à sa fin, la SPAQUE a rendu une nouvelle proposition de sites à réhabiliter, fruit de nombreuses prospections, études, enquêtes, discussions tant en interne qu'auprès des communes, des intercommunales, des ports autonomes, etc.

Début 2023, le Gouvernement wallon a validé la sélection des projets retenus dans le cadre cette programmation 2021-2027. Dans le domaine de la dépollution des friches, 35 projets ont été retenus dont 34 seront menés par la SPAQUE. Une nouvelle accueillie avec le plus grand enthousiasme puisqu'elle démontre qu'aujourd'hui, l'assainissement des friches est un levier essentiel du redéploiement économique de la Région wallonne.

L'année 2023 sera ainsi consacrée aux nombreuses démarches administratives qui encadrent les opérations de réhabilitation ainsi qu'à l'élaboration des plannings d'études et de travaux.

À noter que tous ces projets devront être menés à bien avant le 31 décembre 2029.







### Partie 3

## Inondations de juillet 2021 - Suivi des missions confiées à la SPAQUE

**Gestion des matériaux d'atterrissement issus des inondations – Theux**  
En 2022, la SPAQUE a entamé l'évacuation des 150.000 tonnes de matériaux  
d'atterrissement issus des inondations de juillet 2021.





## Inondations de juillet 2021 : le bilan

Dans le rapport annuel 2021, nous évoquons grandement les inondations du mois de juillet de la même année et le rôle de la SPAQUE dans la « reconstruction » des régions touchées par cette catastrophe. Pour rappel, au lendemain de cet événement sans précédent, la Région wallonne avait mobilisé l'ensemble de ses organes pour y faire face, dont la SPAQUE. Celle-ci fût rapidement chargée de cinq missions : le tri et l'évacuation des milliers de tonnes de déchets, la gestion des pollutions diffuses en hydrocarbures, la prise en charge des surcoûts générés pour les communes et inter-communales, la prise en charge des milliers de tonnes de terres charriées (boues) par les inondations et, enfin, l'évacuation des déchets issus du nettoyage des cours d'eau.

### MONTANTS OCTROYÉS PAR LA RÉGION WALLONNE :

- Evacuation des déchets (y compris terres charriées et déchets des rivières) : **60.000.000 €**
- Assainissement des terrains non bâtis : **2.000.000 €**
- Gestion des surcoûts : **15.000.000 €**

### 150.000 tonnes de déchets évacuées et valorisées

Dès la fin juillet 2021, l'ensemble des services de la SPAQUE était ainsi mobilisé afin de mener à bien ces différentes missions, tout en poursuivant les activités habituelles de réhabilitation. La priorité était bien évidemment l'évacuation des déchets des zones sinistrées vers trois sites de regroupement, dont le plus connu et le plus important, l'autoroute désaffectée A601. Ces déchets, 150.000 tonnes au total, ont ensuite été évacués vers des centres de traitement pour y être valorisés. Les derniers déchets ont quitté l'A601 au début de l'année 2022.



### > L'ENSEMBLE DES DÉCHETS A ÉTÉ ÉVACUÉ :



## Gestion des pollutions diffuses en hydrocarbures : des résultats rassurants

Si de nombreuses habitations ont été ravagées par les eaux déchaînées, beaucoup de jardins et autres espaces verts ont été souillés par celles-ci, notamment par la présence d'hydrocarbures issus de citernes à mazout éventrées ou de réservoirs de voitures. La SPAQUE a rapidement mis en ligne un formulaire destiné tant aux particuliers qu'aux communes permettant la réalisation de prélèvements de sols. Cette opération, totalement gratuite, avait deux conditions : que l'origine de la pollution ne soit pas connue, et que l'intervention ne soit pas prise en charge par une assurance.

Les premiers prélèvements ont débuté en septembre 2021 et se sont poursuivis jusqu'à l'été 2022 (la date limite de demande d'intervention était fixée au 31 mai 2022). Les premiers assainissements ont quant à eux commencé en avril 2022 et se prolongeront jusqu'à l'été 2023,

la SPAQUE s'adaptant généralement au planning des travaux de rénovation des victimes.

Le pourcentage de parcelles contaminées en hydrocarbures n'a pas évolué depuis 2021 : sur l'ensemble des terrains prélevés, seuls 10% présentaient une pollution.

> LA SPAQUE ASSAINIT LES JARDINS POLLUÉS PAR LES INONDATIONS DE JUILLET 2021 (© SPW) :



## Gestion des surcoûts

### Les factures ont été honorées jusqu'au 30 juin 2022

Les inondations de juillet 2021 ont engendré le déploiement de nombreux moyens pour dégager au plus vite les zones sinistrées : location de conteneurs, engins de chantier, personnel supplémentaire, etc. Ces moyens exceptionnels ont souvent généré des surcoûts importants pour les communes impactées, pour les inter-communales mobilisées, etc.

Pour faire face à ces dépenses, 15 millions d'euros ont été débloqués par le Gouvernement wallon. Les autorités concernées ont pu



être remboursées en renvoyant simplement leurs factures à la SPAQUE. Le 14 mars 2022, le Gouvernement wallon a décidé de prolonger la prise en charge des surcoûts jusqu'au 30 juin 2022.





## 150.000 tonnes de terres charriées, 150.000 tonnes de matériaux d'atterrissement

Dès le mois de mai 2022, la SPAQUE entamait une autre de ses missions : la prise en charge des milliers de tonnes de terres charriées par les inondations et temporairement stockées aux quatre coins des communes sinistrées : si la priorité fût donnée aux entités les plus touchées telles que Pepinster, Limbourg, Eupen, Theux, Trooz, Liège, Engis, Verviers, Chaudfontaine (plus important dépôt – 30.000 tonnes), ce sont 14 communes qui ont pu bénéficier de la prise en charge des terres par la SPAQUE.

Ces terres mêlant boues, gravats et déchets ont ainsi pris la direction de l'A601 pour y être criblées afin de séparer les divers matériaux (terres, pierres, déchets, etc.). Entre 500 et 1.000 m<sup>3</sup> ont été évacués chaque jour par une soixantaine de camions. Les terres valorisables ont été transportées vers des chantiers situés à courte distance du site pour y être directement réutilisées. Celles présentant des contaminations ont été envoyées vers des centres de traitement agréés.

Pour mener ces opérations à bien, une demande de prolongation et de modification du permis de stockage, initialement octroyé pour les déchets, a été introduite auprès du SPW.

Le criblage et les évacuations depuis l'A601 se prolongeront jusqu'à l'été 2023.

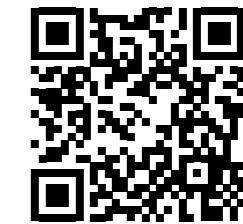


> LA SPAQUE ENTAME L'ÉVACUATION DES 150.000 TONNES DE TERRES CHARRIÉES :



14 COMMUNES	26 DUMPS ÉVACUÉS
150.000 TONNES DE TERRES CIBLÉES = 85.000 M <sup>3</sup> = 23 PISCINES OLYMPIQUES	

> CIBLAGE ET ÉVACUATION DES TERRES ISSUES DES INONDATIONS :



À la fin de l'année 2022, la SPAQUE s'attaquait à l'ultime mission qui lui avait été confiée dans le cadre de la reconstruction de la Wallonie : le criblage et l'évacuation des matériaux dits « d'atterrissement » charriés eux aussi par les eaux. Mélange de pierres (de différents formats), de terres, de déchets et de déchets verts, ces matériaux font l'objet d'un criblage sur site permettant de séparer les différents composants mais aussi de fractionner les pierres selon trois tailles (fines, moyennes et grosses). Les dépôts les plus importants sont situés à Theux et Pepinster, les tas de matériaux s'élevant parfois à plus de 10 mètres de hauteur.

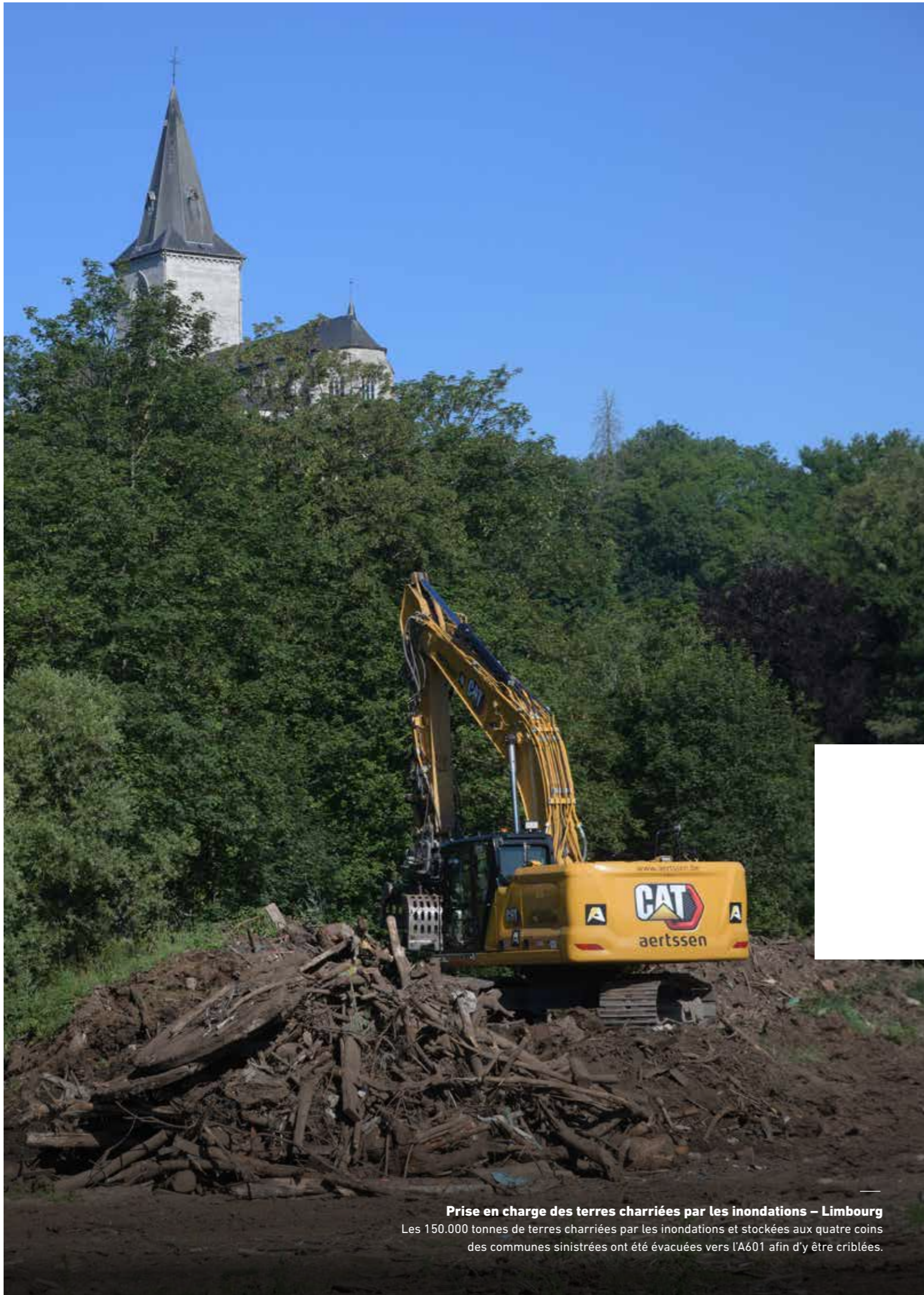
Ces opérations se poursuivront tout au long de l'année 2023, la quantité de matériaux à prendre en charge étant également estimée à 150.000 tonnes. À noter qu'une partie des pierres fractionnées pourrait être réutilisée, notamment pour la reconstruction des berges endommagées.



> GESTION DES TERRES CHARRIÉES À THEUX :







## Partie 4 Les activités 2022

**Prise en charge des terres charriées par les inondations – Limbourg**  
Les 150.000 tonnes de terres charriées par les inondations et stockées aux quatre coins des communes sinistrées ont été évacuées vers l'A601 afin d'y être criblées.





## Focus sur la gestion des eaux et le projet CASPER

Les activités industrielles du passé ont laissé de nombreuses traces dans nos sols. Bien souvent, elles ont également impacté les eaux souterraines. Voici plus de 20 ans que cette problématique relative à la gestion des eaux est prise en compte à la SPAQUE, notamment à travers la surveillance environnementale menée sur une centaine de sites. Cette surveillance permet d'assurer le suivi scientifique de tout site pollué, de suivre l'évolution de son impact sur l'environnement, en particulier sur les eaux souterraines par lesquelles se propagent les polluants.

Il y a quelques années, un service entièrement dédié à la gestion des eaux a vu le jour : le service Hydrogéologie, Hydrochimie et Surveillance environnementale. Les collaborateurs du service procèdent ainsi régulièrement à des prélèvements d'échantillons d'eau souterraine afin d'évaluer la qualité des nappes phréatiques, de connaître l'origine des pollutions éventuelles et, dans ce cas, de contribuer à l'élaboration d'un plan d'assainissement.

### CASPER - Développement d'une méthodologie intégrée de protection des CaptageS en zone PERiurbaine

Des collaborations avec d'autres opérateurs actifs dans le domaine de l'eau sont régulièrement menées. Dans le rapport annuel 2021, nous évoquons d'ailleurs la convention liant la SPAQUE à la Direction des Eaux souterraines du Service public de Wallonie. Cette année, nous souhaitons évoquer une autre collaboration, qui



a toute son importance, dans le cadre du projet CASPER. Depuis 2020, l'Université de Liège, la Société wallonne des eaux (SWDE) et la SPAQUE collaborent à ce projet de recherche dédié à la protection des ressources en eau souterraine en Wallonie (« Développement d'une méthodologie intégrée de protection des CaptageS en zone PERiurbaine »).

L'objectif de ce projet est de développer une méthodologie opérationnelle afin d'optimiser la protection de la ressource en eau souterraine et des captages qui peuvent être impactés par les

pollutions urbaines produites dans leurs zones d'alimentation. Lorsqu'une ou des pollutions sont observées, les actions suivantes doivent être entreprises : en identifier l'origine, caractériser leur composition et leur importance relative, évaluer les risques actuels et futurs pour les captages et statuer sur la nécessité d'assainir ou pas.

**Louise Collier**  
Hydrogéologue - Attachée de direction -  
Service Gestion des Ressources - SWDE

### Interview



#### Pourquoi collaborer avec la SPAQUE sur le projet CASPER ?

Le projet CASPER est à l'origine porté par l'Université de Liège, qui a choisi de collaborer avec la SPAQUE. Sur ce projet, il fallait également travailler avec un producteur d'eau, en l'occurrence la SWDE, la collaboration est alors née. Il était logique que la SPAQUE soit impliquée dans ce projet, dont le but est de développer une méthodologie permettant de protéger les captages en zones périurbaines. Un quart des captages de la SWDE est situé en zones urbaines. On y observe toute une série de pollutions qu'on ne retrouverait pas ailleurs. La SPAQUE a elle aussi des sites d'études localisés en zones urbaines et périurbaines. Dans ce cadre, elle dispose donc d'accès, d'informations essentielles, de données et d'outils. De notre côté, nous avons un laboratoire d'analyse. Nous avons ainsi réalisé les analyses des échantillons effectués par la SPAQUE dans les zones concernées.

#### Cette collaboration a débuté en 2020. Êtes-vous satisfaits de celle-ci ?

Tout à fait. La communication, la réactivité, l'efficacité sont excellentes. Tous les prélèvements et les forages ont été faits par la SPAQUE pour le suivi de la masse d'eau sur nos sites d'études. Les échanges étaient faciles. Nous avons donné accès aux sites, établi les liens avec nos collègues du laboratoire. Cela a été très fluide.

#### Ce projet a-t-il porté ses fruits ?

Il y eu des résultats probants dans le cadre de l'étude. C'est surtout l'Université de Liège qui exploite ceux-ci, même si le bénéficiaire est le producteur d'eau puisque le but était d'avoir plus d'informations sur nos zones de captages, nos sites, sur l'origine des pollutions. Nous pouvons clairement affirmer que les pistes ont été bien approfondies grâce au projet.

#### D'autres collaborations avec la SPAQUE sont-elles prévues dans le domaine de la protection et/ou de la gestion des eaux ?

À titre personnel, je suis deux projets de conventions avec la SPAQUE. Il y en a une qui concerne l'ancienne décharge du Marais à Boussu, où la construction d'une voirie de contournement est prévue après réhabilitation par la SPAQUE. Nous avons mis certaines de nos données à contribution, nous avons mis la SPAQUE en relation avec nos collègues. Nous suivons le bon déroulement des investigations sur place.

Il y a également une collaboration du côté de Fontaine-l'Évêque, en milieu urbain, sur le site de l'Ermitage. Nous communiquons également de nombreuses données afin que la SPAQUE puisse mener ses campagnes de forages. Nous essayons de faciliter le travail de la SPAQUE, et en retour la SPAQUE facilite grandement le nôtre.



# Chantiers 2022

L'année 2022 est en quelque sorte une année charnière. Si comme en 2021, les équipes de la SPAQUE ont dû s'organiser pour gérer de front les opérations liées aux inondations et les chantiers de réhabilitation, il fallait également réfléchir à l'avenir et mettre en place, comme nous l'avons évoqué précédemment dans ce rapport, les projets de demain que sont le Plan de relance et la programmation FEDER 2021-2027. Malgré l'importance de la charge de travail, des chantiers se sont achevés, certains se sont poursuivis, et d'autres ont débuté. À noter que quatre plans d'assainissement ont été finalisés en 2022 pour les sites Décharge de Limoy à Namur, AMS Nord (emprise du futur Stade de Charleroi) à Charleroi, Dames blanches à Namur et Décharge du Chêne à l'Image à Châtelet.

## Vers la fin d'un chapitre FEDER

Une programmation FEDER chasse bien souvent l'autre. Alors que les sites sélectionnés pour la prochaine programmation sont aujourd'hui connus, la programmation 2014-2021 touche bientôt à sa fin. En 2022, huit sites FEDER étaient encore concernés par des travaux de réhabilitation.

Ainsi, à Sambreville, la réhabilitation du site Produits chimiques d'Auvelais s'est achevée au début du mois de mai. La construction d'une halte fluviale et le développement d'une zone d'activité économique destinée aux PME et aux commerces sont prévus.



Au même moment, les travaux se sont également terminés sur le site Garocentre Magnapark à La Louvière. Au total, 200.000 m<sup>3</sup> de terres ont été gérées par la SPAQUE sur ce site de 40 hectares où une zone d'activité économique verra bientôt le jour. Ce projet englobera la construction de bâtiments, parkings et voiries.

Un autre chantier s'est également clôturé du côté de Frameries : en octobre, la SPAQUE a achevé la réhabilitation du site Probeldhom, où la commune envisage la création de nouvelles activités économiques.

À Charleroi, la SPAQUE a poursuivi les travaux d'assainissement sur le site Lumat où, à terme, de nouvelles activités économiques sont prévues. La gestion des 800.000 tonnes de déblais issus des travaux de terrassement du projet Charleroi District Créatif s'est également poursuivie tout au long de l'année.

Du côté de Liège, les travaux de réhabilitation du site LBP ont suivi leur cours. Pour rappel, la Ville envisage d'y développer une nouvelle zone d'acti-



tivité économique, un parc ainsi que des logements. Le chantier du site Coronmeuse, où la construction d'un éco-quartier composé de bâtiments, de commerces, de parkings et de nombreux espaces verts est prévue, s'est poursuivi.

À Seraing, la réhabilitation du site Ateliers centraux, entamée en 2021, s'est prolongée tout au long de l'année 2022. Elle permettra la construction du futur Boulevard urbain.

Enfin, un dernier chantier a démarré durant l'été du côté de La Louvière, avec l'assainissement du site CCC – Verrerie Houtart. Des travaux de déconstruction y avaient déjà été entrepris en 2019. À terme, le développement d'une micro-zone d'activités de loisirs et de logements est prévu.

## Deux réhabilitations clôturées dans le cadre du Plan Marshall 2. Vert

À Grâce-Hollogne, sur le site Vieille-Montagne, une réunion de riverains s'est organisée durant l'automne pour informer ceux-ci d'une dernière étape de réhabilitation, prévue dès janvier 2023.

À Châtelet, la SPAQUE a achevé l'assainissement du site Usine à gaz. Les travaux, qui ont nécessité l'évacuation de 34.380 tonnes de terres, permettront à la Ville de développer une zone de résidence-services, d'habitat, de parc et de parking.



Enfin, à Charleroi, les travaux d'assainissement du vaste site AMS Sud se sont clôturés. Ils permettront le développement de la zone d'activité économique Charleroi Porte Ouest.

## Partenariats public-privé : du nouveau sur deux sites

En 2020, la SPAQUE, la Ville de Châtelet et la société anonyme De Cock signaient une convention pour l'assainissement et le redéploiement économique du site Ateliers de la Biesme à Châtelet. Les travaux de déconstruction, première étape de la

réhabilitation de ce site, ont débuté au printemps 2022. Ils sont menés par le propriétaire de celui-ci, l'entreprise De Cock. Une fois ces travaux terminés, la SPAQUE entreprendra des investigations complémentaires dans les sols et les eaux du site. Sur base des résultats d'analyse, un plan d'assainissement sera rédigé afin de mettre en œuvre les travaux d'assainissement. À terme, la Ville souhaiterait transformer cette friche en zone de développement économique afin de renforcer l'image et l'attractivité de la ville. De son côté, la société De Cock veut le rentabiliser en y développant un espace d'accueil pour PME, TPE et artisans.

À Feluy, le projet de réhabilitation du site BASF suit son cours. La SPAQUE occupe un rôle d'observateur dans la société M2M regroupant Blue Site (consortium réunissant les entreprises privées Ecoterres et Wanty) et l'IDEA. Elle exerce cette fonction pour le compte du Gouvernement wallon dans le cadre de la libération des fonds destinés à la réhabilitation et l'équipement du site. Il s'agit d'un montant de 9.680.000 millions d'euros (représentant 85% du montant total) prévu par la Wallonie au travers du programme SOWAFINAL 2.



En mars 2022, une demande de permis a été introduite par Blue Site. Étendus sur 15 ans, les travaux permettront le développement d'une zone pour des « entreprises à vocation d'économie circulaire et avec des préoccupations environnementales ». Douze hectares (sur un total de 60) resteront en zone verte, inaccessible au public, afin de préserver la biodiversité.



# Recherche et développement

## NWE-Regeneratis : nouveau test pilote sur le site Duferco à La Louvière

Le projet européen NWE-REGENERATIS, lancé en 2020, concerne la récupération des matériaux et métaux sur les anciens sites sidérurgiques favorisant ainsi la diminution de leurs coûts de réhabilitation. Coordonné par la SPAQUE, le projet rassemble plusieurs partenaires issus de Belgique, de France, d'Allemagne et du Royaume-Uni.

En 2022, le Centre Terre et Pierre de Tournai a effectué des prélèvements de sols sur trois zones du site Duferco présentant de fortes concentrations en métaux potentiellement valorisables, mises en évidence par les tests de l'Université de Liège en 2021. Les résidus prélevés ont ensuite été traités afin d'en séparer les métaux présents. Les différentes fractions métalliques obtenues ont enfin été analysées.

Grâce aux informations recueillies sur le site Duferco et sur d'autres sites pilotes, la SPAQUE développera des business cases tenant compte du potentiel de valorisation des anciens sites métallurgiques. Ceux-ci pourront être reproduits sur d'autres sites en Wallonie.



## EiCLaR : prélèvements sur les sites NAM et Ubell

De son côté, EiCLaR, le projet de recherche collaborative entre l'Europe et la Chine, financé par le programme-cadre Horizon 2020, se poursuit également. Lancé en 2021, son objectif est de développer des biotechnologies innovantes de dépollution des sols sur site (ou bioremédiation in situ).

En mars 2022, des prélèvements d'eau souterraine ont été réalisés par l'un des partenaires du projet, l'Institut technologique de Karlsruhe, sur le site des Nouveaux ateliers mécaniques (NAM) à Morlanwelz et sur le site Ubell à La Louvière. Ces prélèvements permettront de tester un des processus développés dans le cadre du projet, la bioaugmentation contrôlée (injection de bactéries, substrats et oxygène), pour la dégradation naturelle du TCE (trichloréthylène), dont les niveaux restent significatifs sur les deux sites (et pour lesquels la SPAQUE effectue des contrôles réguliers). Cette technologie s'avère efficace, peu onéreuse et permet d'atteindre de très bons niveaux de décontamination dans les eaux souterraines.

La pollution des milieux aquatiques par des solvants chlorés est malheureusement assez répandue en Wallonie. La mise en œuvre de la bioaugmentation contrôlée pourrait ouvrir de nouvelles perspectives pour la SPAQUE dans le cadre de la gestion des eaux souterraines.



### AMS Sud à Charleroi

L'assainissement du site AMS Sud est désormais terminé. Il permettra le développement de la zone d'activité économique Charleroi Porte Ouest.





## Partie 5 Comptes et documents officiels

**Coronmeuse à Liège**

Les travaux d'assainissement, entamés en 2021, se sont poursuivis. Le projet de construction d'un éco-quartier composé de bâtiments, de commerces, de parkings et d'espaces verts, est quant à lui déjà en phase de concrétisation.



# 20 en chiffres 22

## Investigations des sols/eaux/air



38 SITES INVESTIGUÉS

19 FOUILLES RÉALISÉES

16 TRANCHÉES RÉALISÉES

438 FORAGES RÉALISÉS

20 PIÉZAIRES

49 PIÉZOMÈTRES INSTALLÉS

## Évaluations des risques sanitaires et environnementaux :



4 SITES ONT FAIT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION FINALE SOIT 48,45 HA

## Surveillance environnementale

### CAMPAGNE DE PRINTEMPS

16 SITES SUR LESQUELS DES MESURES OU DES PRÉLÈVEMENTS ONT ÉTÉ EFFECTUÉS

99 PRÉLÈVEMENTS D'EAU

1.080 ANALYSES D'EAU pour 8.161 composés analysés

### CAMPAGNE D'AUTOMNE

19 SITES SUR LESQUELS DES MESURES OU DES PRÉLÈVEMENTS ONT ÉTÉ EFFECTUÉS

129 PRÉLÈVEMENTS D'EAU

1.309 ANALYSES D'EAU pour 8.918 composés analysés

## Assainissement de friches industrielles polluées

11 CHANTIERS DE RÉHABILITATION dont 6 terminés en 2022

20 HA RÉHABILITÉS en 2022

95% DES MATÉRIAUX TRAITÉS RECYCLÉS

## Analyse des polluants non normés :

5 DEMANDES SPÉCIFIQUES de l'Administration portant sur 18 polluants non normés pour lesquels des Valeurs Toxicologiques de Référence (VTR) et des Valeurs Limites ont été déterminées.

1 famille de composés

ALIMENTATION DE LA BASE DE DONNÉES DES POLLUANTS NON NORMÉS :

VTR DE 19 polluants non normés établies

## Maintenance des sites :

46 SITES EN MAINTENANCE DONT :

28 SITES PROPRIÉTÉ DE LA SPAQUE



5 SITES GÉRÉS POUR DES TIERS

## Énergies renouvelables

11.142 PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES



3 CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES EN SERVICE

1 CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE EN CONSTRUCTION

3 UNITÉS PHOTOVOLTAÏQUES SUR DÉCHARGES EN POST-GESTION

### PRODUCTION TOTALE

5.356 MWh

DONT

4.470 MWh PAR DU PHOTOVOLTAÏQUE

886 MWh GRÂCE AU BIOGAZ

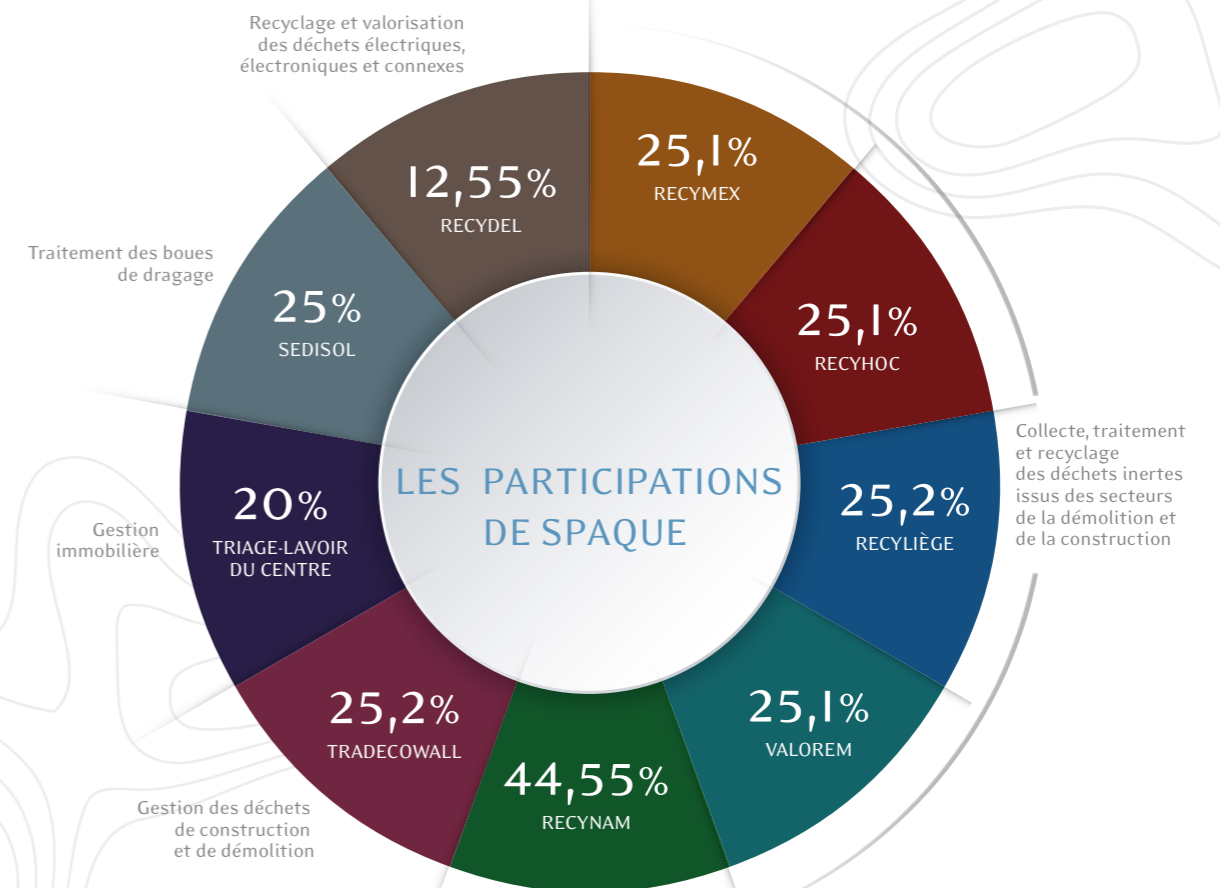


## Les partenariats

La SPAQUE possède des participations dans des sociétés wallonnes actives dans le secteur de l'environnement. Elles travaillent dans le domaine de la collecte, du traitement et du recyclage de certains types de déchets. C'est le cas de RECYHOC, RECYLIEGE, RECYMEX et VALOREM dans lesquelles la SPAQUE détient plus de 25% des parts en mission déléguée pour le compte de la Région wallonne, tandis qu'elle détient 46,5 % de RECYNAM dans le même cadre.

Par ailleurs, la SPAQUE possède des parts dans l'entreprise SEDISOL, spécialisée dans le traitement des boues issues du dragage des voies navigables de Wallonie.

La SPAQUE est également actionnaire de Tradecowall, société spécialisée dans le traitement des déchets de construction en Wallonie, et de Triage-Lavoir du Centre, société s'occupant de la gestion immobilière de cet ancien bâtiment minier.



### Probeldhom à Frameries

Les travaux de réhabilitation se sont terminés en octobre 2022. De nouvelles activités économiques pourront prochainement voir le jour sur ce site.



# Les comptes annuels

Les comptes annuels de la société présentés dans les pages suivantes ont fait l'objet d'un rapport sans réserve de la part du commissaire aux comptes. Le résultat de l'exercice affiche une perte de 18.390.818 euros qui, après intégration du résultat, porte la perte reportée à 18.390.818 euros.

Les pertes reportées représentent principalement les annuités des emprunts liés au financement alternatif du Plan Marshall. La Région wallonne couvre cette perte. Cette apparente perte est le reflet du mécanisme de financement des réhabilitations par la Région wallonne qui dégage, chaque année, conformément à ses engagements, les moyens nécessaires pour permettre à la SPAQUE de rembourser ces emprunts.

Les conventions-cadres du 5 octobre 2006 et du 23 mai 2012 entre la Région wallonne, la SOWAFINAL et Dexia Banque, devenue Belfius, précisent que « pour la SPAQUE, qui est chargée de la réhabilitation des sites pollués sur la base des programmes physiques de financement alternatif arrêtés par le Gouvernement wallon, le remboursement des prêts consentis par la banque sera assuré par augmentations de capital successives, souscrites et libérées par la Région. Pour permettre la mise en place de ce financement alternatif, la Région s'engage à verser annuellement à SOWAFINAL des montants spécifiques jusqu'à apurement complet des dettes d'emprunts consentis par la banque aux opérateurs ».

Suite aux 2 réductions/augmentations de capital de 2022, le capital de la SPAQUE est passé de 56.577.563 euros à 62.981.353 euros.

## BILAN APRÈS RÉPARTITION (EN EUROS)

Les comptes annuels de la SPAQUE sont présentés dans les pages qui suivent. Ils font l'objet d'un rapport sans réserve de la part du commissaire réviseur. Le résultat de l'exercice affiche un bénéfice qui diminue les pertes reportées après intégration du résultat. Ces pertes reportées représentent les annuités des emprunts liés au financement alternatif du Plan Marshall. La Région wallonne s'est engagée à couvrir ces pertes.

ACTIF	2022	2021
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	<b>17.637.817</b>	<b>13.309.175</b>
Immobilisations incorporelles	8.400	18.213
Immobilisations corporelles	4.618.280	4.779.825
Terrains et constructions	328.389	328.389
Installations, machines et outillages	3.547.597	3.722.432
Mobilier et matériel roulant	720.944	711.661
Autres immobilisations corporelles	21.350	17.343
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>13.011.137</b>	<b>8.511.137</b>
Entreprises liées	12.125.000	7.625.000
Participations	125.000	125.000
Créances	12.000.000	7.500.000
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	810.700	810.700
Participations	810.700	810.700
Autres immobilisations financières	75.437	75.437
Actions et parts	74.987	74.987
Créances et cautionnements en numéraire	450	450
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>522.327.022</b>	<b>586.740.221</b>
Stocks et commandes en cours d'exécution	5.360.439	6.302.528
Stocks	5.360.439	6.302.528
Immeubles destinés à la vente	5.360.439	6.302.528
Créances à un an au plus	42.306.153	79.174.883
Créances commerciales	18.992.418	43.421.020
Autres créances	23.313.735	35.753.864
Valeurs disponibles	176.888.158	184.613.931
Comptes de régularisation	297.772.273	316.648.879
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>539.964.839</b>	<b>600.049.396</b>



## BILAN APRÈS RÉPARTITION (EN EUROS)

PASSIF	2022	2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>44.715.535</b>	<b>4.068.354</b>
Capital	62.981.353	56.577.563
Capital souscrit	62.981.353	56.577.563
Réserves	125.000	125.000
Réserve légale	125.000	125.000
Bénéfice (perte) reporté(e)	-18.390.818	-52.634.209
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFÉRÉS</b>	<b>94.444.138</b>	<b>106.758.272</b>
Provisions pour risques et charges	94.444.138	106.758.272
Autres risques et charges	94.444.138	106.758.272
<b>DETTES</b>	<b>400.805.166</b>	<b>489.222.770</b>
Dettes à plus d'un an	276.553.784	298.145.583
Dettes financières	276.553.784	298.145.583
Emprunts subordonnés	743.681	743.681
Autres emprunts	275.810.103	297.401.903
Dettes à un an au plus	86.876.677	145.446.216
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	21.591.800	18.853.231
Dettes financières	21.691.756	46.645.518
Autres emprunts	21.691.756	46.645.518
Dettes commerciales	10.779.988	50.052.096
Fournisseurs	10.779.988	50.052.096
Acomptes reçus sur commande	0,00	0,00
Dettes fiscales, salariales et sociales	2.281.599	3.041.880
Impôts	749.409	1.604.965
Rémunérations et charges sociales	1.532.190	1.436.915
Autres dettes	30.531.534	26.853.491
Comptes de régularisation	37.374.705	45.630.970
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>539.964.839</b>	<b>600.049.396</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS (EN EUROS)

	2022	2021
<b>VENTES ET PRESTATIONS</b>	<b>39.848.961</b>	<b>45.562.164</b>
Chiffre d'affaires	37.788.036	43.385.100
Autres produits d'exploitation	718.334	1.827.215
Produits d'exploitation non récurrents	1.342.591	349.848
<b>COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS</b>	<b>31.504.619</b>	<b>106.813.164</b>
Approvisionnements et marchandises	26.566.556	35.141.855
Achats	25.624.466	35.141.855
Stocks : réduction (augmentation)	942.089	0,00
Services et biens divers	2.852.309	2.778.304
Rémunérations, charges sociales et pensions	11.607.292	10.725.036
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	425.359	423.188
Réductions de valeur sur stock, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)	-12.314.312	57.207.399
Autres charges d'exploitation	2.187.625	526.938
Charges d'exploitation non récurrentes	179.790	10.443
<b>BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION</b>	<b>8.344.342</b>	<b>-61.251.000</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>395.505</b>	<b>62.261.232</b>
Produits financiers récurrents	395.505	62.261.232
Produits des immobilisations financières	395.500	125.000
Produits des actifs circulants	0,00	0,00
Autres produits financiers	5	62.136.232
Produits financiers non récurrents	0,00	0,00
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>27.138.570</b>	<b>27.065.957</b>
Charges financières récurrentes	27.138.570	27.065.957
Charge des dettes	8.167.971	8.747.705
Autres charges financières	18.970.599	18.318.252
Charges financières non récurrentes	0,00	0,00



# Le bilan social

	2022	2021
<b>BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE AVANT IMPOTS</b>	<b>-18.398.723</b>	<b>-26.055.726</b>
<b>IMPOTS SUR LE RÉSULTAT</b>	<b>-7.904</b>	<b>16.315</b>
Impôts	4.453	16.315
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	12.357	0,00
<b>BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE</b>	<b>-18.390.819</b>	<b>-26.072.041</b>
<b>BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE À AFFECTER</b>	<b>-18.390.819</b>	<b>-26.072.041</b>

## ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration dimona ou qui sont inscrits au registre général du personnel

AU COURS DE L'EXERCICE	TOTAL	HOMMES	FEMMES
<b>NOMBRE MOYEN DE TRAVAILLEURS</b>			
Temps plein	69,8	41,6	28,2
Temps partiel	11,6	3,5	8,1
Total en équivalents temps plein (ETP)	78,8	44,2	34,6
<b>NOMBRE D'HEURES EFFECTIVEMENT PRESTÉES</b>			
Temps plein	109.266,6	65.679,6	43.587,0
Temps partiel	13.658,3	3.604,0	10.054,3
Total	122.924,9	69.283,6	53.641,3
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>			
Temps plein	8.749.005	5.339.364	3.409.641
Temps partiel	1.094.276	299.399	794.877
Total	9.843.281	5.638.763	4.204.518
Montant des avantages accordés en sus du salaire	110.276	61.505	48.771

AU COURS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	TOTAL	HOMMES	FEMMES
Nombre moyen de travailleurs en ETP	74,4	43,3	31,1
Nombre d'heures effectivement prestées	114.216,4	66.728,8	7.487,6
Frais de personnel	9.152.765	5.316.042	3.836.723
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103.946	60.349	43.597



À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL	TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
<b>NOMBRE DE TRAVAILLEURS</b>	68	13	78,2
<b>PAR TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL</b>			
Contrat à durée indéterminée	65	11	73,6
Contrat à durée déterminée	3	2	4,6
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	-	-	-
Contrat de remplacement	-	-	-
<b>PAR SEXE ET NIVEAU D'ÉTUDES</b>			
<b>HOMMES</b>	42	3	44,1
de niveau primaire	1	-	1,0
de niveau secondaire	5	-	5,0
de niveau supérieur non universitaire	15	1	15,8
de niveau universitaire	21	2	22,3
<b>FEMMES</b>	26	10	34,1
de niveau primaire	-	-	-
de niveau secondaire	4	-	4,0
de niveau supérieur non universitaire	6	3	8,4
de niveau universitaire	16	7	21,7
<b>PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE</b>			
Personnel de direction	-	-	-
Employés	68	13	78,2
Ouvriers	-	-	-
Autres	-	-	-

#### Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

AU COURS DE L'EXERCICE	PERSONNEL INTÉRIMAIRE	PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE
Nombre moyen de personnes occupées	-	-
Nombre d'heures effectivement prestées	-	-
Frais pour l'entreprise	-	-

#### TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL	TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
<b>NOMBRE DE TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI ONT ÉTÉ INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE</b>	7	1	7,8
<b>PAR TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL</b>			
Contrat à durée indéterminée	4	-	4,0
Contrat à durée déterminée	3	1	3,8
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	-	-	-
Contrat de remplacement	-	-	-

SORTIES	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL	TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
<b>NOMBRE DE TRAVAILLEURS DONT LA DATE DE FIN DE CONTRAT A ÉTÉ INSCRITE DANS UNE DÉCLARATION DIMONA OU AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE</b>	6	-	6,0
<b>PAR TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL</b>			
Contrat à durée indéterminée	4	-	4,0
Contrat à durée déterminée	2	-	2,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	-	-	-
Contrat de remplacement	-	-	-

PAR MOTIF DE FIN DE CONTRAT	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL	TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
Pension	1	-	1,0
Chômage avec complément d'entreprise	-	-	-
Licenciement	2	-	2,0
Autre motif	3	-	3,0
le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	-	-	-



# Le rapport de gestion

## RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	HOMMES	FEMMES
<b>INITIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE À CARACTÈRE FORMEL À CHARGE DE L'EMPLOYEUR</b>		
Nombre de travailleurs concernés	44	36
Nombre d'heures de formation suivies	833,2	843,2
Coût net pour l'entreprise	80.054	93.746
dont coût brut directement lié aux formations	70.604	86.692
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	9.450	7.054
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	0	0
<b>INITIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE À CARACTÈRE MOINS FORMEL OU INFORMEL À CHARGE DE L'EMPLOYEUR</b>		
Nombre de travailleurs concernés	-	-
Nombre d'heures de formation suivies	-	-
Coût net pour l'entreprise	-	-
<b>INITIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE À CHARGE DE L'EMPLOYEUR NOMBRE DE TRAVAILLEURS</b>		
Nombre de travailleurs concernés	-	-
Nombre d'heures de formation suivies	-	-
Coût net pour l'entreprise	-	-



### **RAPPORT DE GESTION 2022 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Liège, le 30/06/2023

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément aux dispositions légales, nous avons l'honneur de vous soumettre notre rapport sur la gestion exercée au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2022.

#### 1. COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE ET LES COMPTES ANNUELS

##### • Activités :

SPAQuE, créée le 13 mars 1991, avait au départ pour mission la réhabilitation de décharges pour le compte de la Région wallonne.

Depuis sa création, SPAQuE est intervenue sur plusieurs centaines de sites (friches industrielles, décharges et dépôts de pneus) à travers toute la Wallonie.

Aujourd'hui, SPAQuE est devenue la référence wallonne en matière de réhabilitation de décharges, de dépollution de sols et d'expertises environnementales.

##### • Financements :

Les activités de SPAQuE sont financées par divers moyens :

##### > Contrat de gestion

Dans le cadre de son contrat de gestion, la Région wallonne a octroyé à SPAQuE une dotation d'un montant de 21.763.247 €.

##### > Fonds Feder

Les arrêtés de subvention pour les 22 projets retenus par le Gouvernement wallon dans le cadre de la programmation 2014-2020 ont été adoptés par le Gouvernement. Ils couvrent un montant total de 50.154.511 €.

Les études et travaux réalisés en 2022 sur cette programmation s'élèvent à 8.311.928 € TVAC.





➤ Plan Marshall

La déclaration de politique régionale 2004-2009 fixait deux axes de priorité au Gouvernement wallon, à savoir : remettre en état ou assainir rapidement les sites peu ou pas pollués et assainir les sites pollués et qui présentent des dangers pour la santé ou l'environnement. Cette dernière mission a été directement confiée à SPAQuE.

Par décision du 9 février 2006, le Gouvernement wallon a adopté un arrêté confiant à SOWAFINAL une mission déléguée pour la mise en œuvre du financement alternatif du programme d'assainissement des sites d'activités économiques désaffectés pollués.

SOWAFINAL récolte pour le compte de SPAQuE, les versements annuels effectués par la Région wallonne à titre de subvention des travaux d'assainissement et de rénovation.

En cours d'année, le compte de résultats de SPAQuE présente d'importantes pertes liées aux charges des remboursements des emprunts.

Ces pertes sont incorporées au capital en même temps que ce dernier est augmenté par le versement des fonds mis à disposition à cet effet chez SOWAFINAL par la Région.

Le remboursement des prêts consentis à SPAQuE d'un total de 247.613.769 € est donc assuré par des augmentations de capital successives sur base des fonds mis à disposition à cette fin chez SOWAFINAL par la Région.

En 2022, l'ensemble des frais affectés au Plan Marshall porte le total utilisé du financement à 232.514.666 € dont 324.035 € durant l'année 2022.

➤ Plan Marshall 2.Vert

La convention cadre entre la Région wallonne, Belfius et Sowafinal a été signée le 23 mai 2012. L'enveloppe prévue pour le Plan Marshall 2.Vert s'élève à 132.136.231 €. Deux premières conventions de prêt ont été signées pour des montants respectifs de 30.000.000 € et 40.000.000 €. La dernière convention de prêt pour le solde de l'enveloppe d'un montant de 62.136.231 € a été signée en janvier 2021. Le solde de l'enveloppe à savoir 47.136.231 € a été reçu en novembre 2022.

Le financement PM2 a été utilisé à concurrence d'un total de 76.573.154 € dont 3.676.918 € en 2022. Le mécanisme de financement est identique à celui du premier Plan Marshall.

➤ Plan de Relance

Dans le cadre du Plan de Relance, le Gouvernement a confié à Spaque des missions déléguées en 2022 :

- **Projet 121** : Lancer un appel à projets d'établissement de centres de regroupement et de stockage temporaire de terres excavées.

Suite à l'arrêté du Gouvernement du 1<sup>er</sup> juillet 2022, Spaque a reçu un montant de 1.000.000 €. Ce montant couvrira les frais d'acquisition des sites choisis comme lieux de stockage temporaire ainsi que les frais de constitution et de mise en œuvre de ces sites.



- **Projet 122** : Accélérer la réhabilitation des décharges prioritaires.

Suite à l'arrêté du Gouvernement du 12 mai 2022, Spaque a reçu un montant de 800.000 € sur une enveloppe totale prévue de 16.050.000 €.

Pour la réhabilitation des 7 décharges prévues dans la programmation, Spaque a dépensé 475.500 € durant l'année 2022.

- **Projet 143** : Reconversion des friches et constitution d'une réserve foncière.

Suite à l'arrêté du Gouvernement, Spaque a été mandaté pour la réhabilitation de 15 friches industrielles. Un montant de 37.500.000 € lui a été octroyé dont 2.744.256 € ont été reçus en 2022.

Suite à l'arrêté du Gouvernement du 9 décembre 2021, Spaque a reçu un montant de 1.878.000 € sur une enveloppe totale de 2.500.000 € pour constituer une réserve foncière.

➤ Mission Déléguée en matière de sites de réhabilitation paysagère et environnementale.

En 2020, le Gouvernement a décidé de transférer la mission déléguée en matière de site de réhabilitation paysagère à la Spaque.

En 2022, un montant de 287.069 € a été remboursé aux partenaires de la mission.





#### Compte de résultats

Le chiffre d'affaires représente l'intervention de la Région wallonne dans les frais relatifs aux différentes activités de SPAQuE et d'autre part, la facturation à des tiers pour diverses prestations.

Les autres produits d'exploitation sont surtout composés du financement des travaux de réhabilitation du CET d'Erpion par Intersud.

Les provisions constituées pour couvrir les charges relatives aux sites repris aux Plan Marshall 1 et 2 Vert sont utilisées au fur et à mesure des travaux de réhabilitation réalisés sur ces sites.

Les charges financières correspondent aux annuités de remboursement des emprunts relatifs aux mécanismes de financements alternatifs Sowafinal 1 et 2.

L'exercice dégage une perte de 18.390.818 €. Il est proposé d'affecter ce montant en perte à reporter.

Les pertes reportées sont principalement composées des annuités de remboursement des emprunts Sowafinal 1 et 2 que la Région s'est engagée à couvrir par des augmentations de capital successives.

En effet, les conventions cadre du 05 octobre 2006 et du 23 mai 2012 entre la Région wallonne, la SOWAFINAL et Dexia Banque, devenue Belfius, précisent que « pour SPAQuE, qui est chargée de la réhabilitation des sites pollués sur la base des programmes physiques de financement alternatif arrêtés par le Gouvernement wallon, le remboursement des prêts consentis par la banque sera assuré par augmentations de capital successives, souscrites et libérées par la Région. Pour permettre la mise en place de ce financement alternatif, la Région s'engage à verser annuellement à SOWAFINAL des montants spécifiques jusqu'à apurement complet des dettes d'emprunts consentis par la banque aux opérateurs. »

L'équilibre du mécanisme repose sur l'engagement pris par la Région wallonne de dégager chaque année les fonds nécessaires pour permettre à SPAQuE de faire face aux remboursements des emprunts liés à ce financement alternatif.

- Bilan

Les immobilisations corporelles sont composées des terrains que SPAQuE exploite elle-même dans le cadre de la recherche et du développement des énergies vertes avec notamment des installations photovoltaïques amorties sur 25 ans correspondant à leur durée de vie.

Les créances commerciales représentent des factures à établir dont notamment celle du contrat de gestion 2022.

Les autres créances sont principalement composées de T.V.A à récupérer.

Les comptes de régularisation d'actif sont principalement composés du compte Capital différé représentant l'engagement de la Région wallonne dans le cadre du financement alternatif. La diminution de cet engagement au fur et à mesure du capital d'emprunt remboursé annuellement se fait par le biais d'un compte spécifique de la catégorie autres charges financières. Dès lors, l'annuité de remboursement complète (capital + intérêt) impacte le compte de résultat de SPAQuE.



Les dettes représentent pour majeure partie le solde de la ligne de crédit liée à ce financement du Plan Marshall et Plan Marshall 2.Vert. dont le mécanisme prévoit le remboursement par augmentations successives du capital de SPAQuE.

- Comptes d'ordres

Les comptes d'ordres qui n'ont subi aucune modification en 2022 sont présentés ci-après sous forme de bilan.

#### 2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

#### 3. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Suite aux inondations exceptionnelles de juillet 2021, le Gouvernement wallon a confié une mission déléguée à la SPAQUE en vue d'assurer la gestion des déchets issus des inondations répercutées sur les communes et intercommunales ainsi que les pollutions aux hydrocarbures.

#### 4. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

SPAQuE participe à l'élaboration des normes sol et à différents projets de recherche notamment dans le landfilinging (Regeneratis), le phytomanagement, la recherche de méthodes innovantes pour la décontamination des sols (Posidon).

#### 5. EXISTENCE DE SUCCURSALES

Néant.

#### 6. PERTE REPORTEE OU PERTE DE L'EXERCICE PENDANT DEUX ANNEES CONSECUTIVES (ART. 3 :6 du CSA)

Le Conseil d'Administration décide du maintien des règles comptables dans le principe de continuité de l'activité. Cette décision est justifiée par le fait que les liquidités permettent de faire face aux obligations de la société à court et à long terme.

#### 7. TOUTE AUTRE INFORMATION EN VERTU DU CODE DES SOCIETES

Néant.

#### 8. RISQUES ET INCERTITUDES

Les opérations de réhabilitation dans le cadre du Plan Marshall et Plan Marshall 2. Vert reposent sur un mécanisme de financement alternatif.

Concrètement, le principe de comptabilisation des opérations liées au Plan Marshall est le suivant :

- > Provisionnement du montant estimé de la réhabilitation ;
- > Création d'un compte qui traduit l'engagement de la Région wallonne d'augmenter le capital ;
- > Utilisation des provisions au fur et à mesure des dépenses de réhabilitation ;
- > Réception des tranches d'emprunt ;
- > Augmentation de capital ;





- Avec ces augmentations de capital, SPAQuE, par l'intermédiaire de SOWAFINAL, rembourse l'emprunt.

L'équilibre général du mécanisme repose sur l'engagement pris par la Région Wallonne de dégager chaque année les montants nécessaires pour permettre à SPAQuE de faire face aux remboursements des emprunts liés à ce financement alternatif.



## COMPTES D'ORDRE

## A l'actif

## Actifs immobilisés

## IV. Immobilisations financières 997 330,29 €

## 1. Convention Missions déléguées 14/10/92

Sitrad s.c.	-	€	
Tradecowall s.c.	99 157,41	€	
			99 157,41 €

## 2. Mission Centres fixes de recyclage

	Souscriptions	Cap. Non appelé	
Recynam s.a.	267 725,01 €	66 931,25 €	200 793,76 €
Recylège s.a.	100 400,00 €	- €	100 400,00 €
Valorem s.a.	186 663,82 €	- €	186 663,82 €
Recymex s.a.	248 885,10 €	- €	248 885,10 €
Recyhoc s.a.	161 430,20 €	- €	161 430,20 €
	965 104,13 €	66 931,25 €	898 172,88 €

## Actifs circulants

## VII.B. Autres créances 2 581 012,74 €

Participations à recevoir	2 143 039,53 €
Région Wallonne	437 973,21 €

TOTAL ACTIF 3 578 343,03 €

## Au passif

## Dettes

## VIII.A. Dettes financières - Conventions 3 578 343,03 €

Convention participations (14/10/92)	107 833,68 €
Convention participations recyclage (capital libéré)	898 172,88 €
Convention participations recyclage (solde disponible)	2 572 336,47 €

TOTAL PASSIF 3 578 343,03 €



# Les certifications

## CERTIFICAT

**EN ISO 9001 : 2015**

Système de Management de la Qualité

**VINÇOTTE sa**

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Il est certifié que

**SPAQUE SA**

sis à

**Avenue Maurice Destenay 13  
4000 LIEGE  
Belgique**

a établi et tient à jour un système qualité conforme aux exigences de la norme EN ISO 9001 : 2015 "Systèmes de Management de la Qualité" pour :

**Activités d'inventaire, de suivi actif, d'études d'orientation, de caractérisation et de faisabilité, de mise en œuvre d'assainissement et de réhabilitations de sites potentiellement pollués, d'expertise et de sensibilisations et d'informations en matière d'environnement**

Le présent certificat est basé sur le résultat d'un audit qualité, documenté dans le rapport d'audit **60968452**.

Numéro du certificat : **03 QMS 2030f**  
Date de délivrance initiale : **26 mai 2003**  
Valable du **12 juillet 2021** jusqu'au **25 mai 2024**

Les informations complémentaires concernant le périmètre de ce certificat et l'application des exigences de EN ISO 9001 : 2015 peuvent être obtenues auprès du titulaire de ce certificat.

Le présent certificat a été octroyé lors de la Commission de Certification du 12 juillet 2021 moyennant respect du Règlement Général de Vinçotte sa.



Au nom de l'organisme de certification:

Daniëlla Segers  
Président de la Commission de Certification



016-QMS

## CERTIFICAT

**EN ISO 14001 : 2015**

Système de Management de l'Environnement

**VINÇOTTE sa**

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Il est certifié que

**SPAQUE SA**

sis à

**Avenue Maurice Destenay 13  
4000 LIEGE  
Belgique**

a établi et tient à jour un système environnemental conforme aux exigences de la norme EN ISO 14001 : 2015 "Systèmes de Management de l'Environnement" pour :

**Activités d'inventaire, de suivi actif, d'études d'orientation, de caractérisation et de faisabilité, de mise en œuvre d'assainissement et de réhabilitations de sites potentiellement pollués, d'expertise et de sensibilisations et d'informations en matière d'environnement**

Le présent certificat est basé sur le résultat d'un audit environnemental, documenté dans le rapport d'audit **60968452**.

Numéro du certificat : **03 EMS 100f**  
Date de délivrance initiale : **26 mai 2003**  
Valable du **12 juillet 2021** jusqu'au **25 mai 2024**

Les informations complémentaires concernant le périmètre de ce certificat et l'application des exigences de EN ISO 14001 : 2015 peuvent être obtenues auprès du titulaire de ce certificat.

Le présent certificat a été octroyé lors de la Commission de Certification du 12 juillet 2021 moyennant respect du Règlement Général de Vinçotte sa.



Au nom de l'organisme de certification:

Daniëlla Segers  
Président de la Commission de Certification



016-EMS





**Éditeur responsable :**  
SPAQUE Av. Maurice Destenay, 13 - B-4000 Liège

**Réalisation :**  
Service de la communication externe

**Conception graphique :**  
Service de la communication externe - Expansion Partners sa

**Photos :**  
SPAQUE sa (Philippe Saenen)

SPAQUE production





## Général

Av. Maurice Destenay, 13

B-4000 Liège

+32 (0)4 220 94 11

[www.spaque.be](http://www.spaque.be)

